

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 15 mai 2017

M. Pierre Méthé
Directeur Affaires Institutionnelles
Régie de l'énergie
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-3987-2016, Phase 2 – Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1er octobre 2017 – APPUI DU ROÉÉ À LA DEMANDE DE MODIFICATION DU CALENDRIER PROCÉDURAL DÉPOSÉE PAR SÉ-AQLPA

N/D 1001-101

Cher M. Méthé,

Par la présente, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) appuie la demande de modification du calendrier procédural dans le dossier en rubrique déposée dans le dossier en rubrique déposée par SÉ-AQLPA (C-SÉ-AQLPA-0026).

En plus des éléments invoqués par SÉ-AQLPA dans sa correspondance d'aujourd'hui, nous soulignons que Gaz Métro a demandé ce jour un délai pour le dépôt de ses réponses aux demandes de renseignements (B-0191). Si la Régie venait à accorder ce délai à Gaz Métro, cela laisserait encore moins de temps aux intervenants pour préparer le dépôt de leur preuve.

Nous notons également qu'en conservant le calendrier actuel, il deviendrait alors très difficile pour la Régie de traiter des éventuelles contestations des réponses aux demandes de renseignements et des commentaires sur celles-ci (art. 26 et 27 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*) dans un délai raisonnable avant le dépôt de la preuve des intervenants.

Conscients de l'ampleur de la tâche que la rédaction des réponses aux demandes de renseignements des intervenants et de la Régie représente pour Gaz Métro, nous sommes d'avis que la modification du calendrier procédural demandée par SÉ-AQLPA permettrait de protéger les intérêts de tous les participants au processus réglementaire de la Régie et d'effectuer un traitement ordonné de la présente cause tarifaire de Gaz Métro, sans pour autant changer les dates d'audience déjà retenues par la Régie.

Espérant le tout conforme, veuillez accepter, cher M. Méthé, l'expression de nos sentiments distingués.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

par : Franklin S. Gertler, avocat
franklin@gertlerlex.ca

FSG/na
p.j.
cc : courriel seulement
Me Hugo Sigouin-Plasse, Gaz Métro
Dossiers réglementaires – Gaz Métro
Bertrand Schepper, analyste
Jean-Pierre Finet, analyste
Laurence Leduc-Primeau, coordonnatrice ROÉÉ